



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 mars 1997 — N° 77

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 24, 25 et 26 septembre ainsi que les 9, 16 et 17 octobre 1996, a tenu des consultations particulières sur le rapport quinquennal sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les intermédiaires de marché* intitulé «La distribution de produits financiers aux particuliers: relever résolument le défi du changement». Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Beaudoin, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française, soit maintenant adopté.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

25 septembre 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Kieffer (Groulx) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 30 107 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la maternelle à mi-temps.
(Dépôt n° 716- 970313)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

Motions sans préavis

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des droits des consommateurs, qui sera célébrée le 15 mars prochain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le livre vert intitulé «La réforme de la sécurité du revenu: Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi».

25 septembre 2013

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau supérieur quant aux rapports annuels déposés à l'Assemblée nationale en application *de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ;

- la Commission de la culture se réunira afin de tenir une consultation générale sur les cartes d'identité et la protection de la vie privée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 21 mars 1997, M. Ouimet (Marquette) s'adressera à Mme Marois, ministre de l'Éducation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant: «L'implantation de la réforme de l'éducation».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, propose la motion de scission suivante:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement le projet de loi n° 40 soit scindé en deux projets de loi, un premier intitulé: Loi modifiant la Charte de la langue française, comprenant les articles 1 à 10, 13 à 16, 18 et 20, et un deuxième intitulé: Loi constituant la Commission de protection de la langue française, comprenant les articles 11, 12, 17 et 19.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Pinard, vice-président, prend la question en délibéré.

À la suite d'une suspension de la séance, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Lefebvre:

25 septembre 2013

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

La motion est recevable pour le motif que le projet de loi n° 40 contient plusieurs principes et que chaque projet de loi qui résulterait de la scission serait cohérent et susceptible d'être étudié distinctement.

Puis, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Lefebvre.

Le débat terminé, la motion est rejetée.

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 40 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 40 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (LaPinière) à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le Centre jeunesse de la Montérégie;

- le deuxième, sur une question adressée par M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis) à M. Landry, vice-premier ministre, concernant une éventuelle augmentation de salaire des croupiers de casino.

25 septembre 2013

À 18 h 23, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 18 mars 1997, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 13 mars 1997, à 12 h 12, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Jolivet (Laviolette), le représentant du premier ministre, de M. Parent (Sauvé), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 93

Loi n° 1 sur les crédits, 1997-1998

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU